



De :	
From :	LABORIE André
Fax :	Téléphone :
A :	Avocat 45, rue de la République
To :	Maître Nathalie MARQUES
Date : 27/10/2016 Heure : 18:25 page(s) : 5	



-Message-

Monsieur LABORIE André.

Le 27 octobre 2016

N° 2 rue de la forge

31650 Saint Orens.

« Courrier transfert »

Tél : 06-50-51-75-39 « indisponible »

Tél : 06-14-29-21-74

Mail : laboriandr@yahoo.fr

- PS : « Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, domicile, propriété de M.M LABORIE actuellement occupée par un tiers sans droit ni titre régulier soit Monsieur REVENU et Madame HACOUT) ». « En attente d'expulsion » « Voir Procès-verbal de gendarmerie du 20 août 2014 »

A L'ATTENTION DE

Maître Nathalie MARQUES

Avocat

45, rue de la République

82000 MONTAUBAN

Lettre recommandée avec AR : N° 1A 131 353 8872 1

FAX : 05.63.20.56.99.

MAIL : selarl.marques-bareges@orange.fr

Affaire: Contre la SCP d'huissiers FERRER-PEDAILLE 54 rue Bayard 31000 Toulouse venant aux droits de la SCP d'huissiers GARRIGUES & BALUTEAUD.

- Procédure : Mesures provisoires « d'indemnisation devant le juge des référés ».
Objet : Demande de production des conclusions et pièces adverses.

CORDIALEMENT

LABORIE André

N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens
FRANCE

U

R

G

E

N

T

Monsieur LABORIE André.
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
« Courrier transfert »
Tél : 06-50-51-75-39 « indisponible »
Tél : 06-14-29-21-74
Mail : laboriandr@yahoo.fr

Le 27 octobre 2016

- **PS :** « Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, domicile, propriété de M.M LABORIE actuellement occupée par un tiers sans droit ni titre régulier soit Monsieur REVENU et Madame HACOUT) ». « **En attente d'expulsion** » « **Voir Procès-verbal de gendarmerie du 20 août 2014** »

Maître Nathalie MARQUES
Avocat
45, rue de la République
82000 MONTAUBAN

Lettre recommandée avec AR : N° 1A 131 353 8872 1

FAX : 05.63.20.56.99.

MAIL : selarl.marques-bareges@orange.fr

Affaire: *Contre la SCP d'huissiers FERRER-PEDAILLE 54 rue Bayard 31000 Toulouse venant aux droits de la SCP d'huissiers GARRIGUES & BALUTEAUD.*

- **Procédure :** *Mesures provisoires « d'indemnisation devant le juge des référés ».*

Objet : Demande de production des conclusions et pièces adverses.

Cher Maître,

En date du 25 octobre 2016 par pli recommandé je prends connaissance du contenu de votre courrier du 13 octobre 2016.

Je suis très choqué de son contenu venant d'un si grand avocat exerçant sur le barreau de Montauban.

Vous ne pouvez pas nier que je vous ai envoyé l'entier dossier numériquement en vous communiquant un lien direct de l'affaires et de toutes ses pièces, permettant de l'analyser,

d'imprimer à votre connaissance et ce à fin d'éviter des kg de papier dans le désordre alors que par cette pratique qui est peu à peu repris par les tribunaux et de toutes administration soit de la communication numérique des pièces.

Et d'autant plus que ce site existe depuis 9 années à la disposition permanente des parties et des autorités judiciaires et administratives.

- *Peut-être ne savez-vous pas comprendre le fonctionnement d'un site web, cela ne me surprendrait pas au vu que vous n'avez pas su m'envoyer des fichiers en PDF concernant les conclusions adverses.*

Vous avez reçu aussi sur votre mail les pièces principales de la procédure que Monsieur le bâtonnier vous a confié au titre de l'aide juridictionnelle totale à fin d'assurer le service public par l'octroi de l'aide juridictionnelle totale.

Au vu de votre courrier, vous n'avez pas apprécié que j'ai saisi suite à votre silence, Monsieur le Président de l'audience du 13 octobre 2016 pour l'informer que je n'avais toujours pas eu connaissance des pièces produites par la partie adverses.

- *Je ne peux en être le responsable, car il vous appartient de me les communiquer directement à réception de ces pièces à fin que je puisse vous faire mes observations.*

Je comprends mieux aujourd'hui votre silence dans les différents courriers en relance pour obtenir les pièces de la procédure que vous avez cru m'envoyer sur mon mail.

Comme j'ai pu vous le dire, les différents fichiers sont des documents .doc et non des fichiers PDF comme vous le prétendez.

- **Je vous en ai apporté les preuves par mail et par fax.**

Je crois que j'ai été suffisamment courtois pour vous l'expliquer.

Vous en justifiant de cette erreur de votre part d'envoi de fichiers erronés qui ne peuvent pas s'ouvrir en fichier PDF.

- **Soit aujourd'hui ma chère dame vous ne pouvez me reprocher quoique ce soit.**

L'entrave à mes droits de défense dans ce dossier est caractérisée par votre refus de me communiquer les conclusions de la partie adverses.

Soit une volonté manifeste de nuire à mes intérêts car vous auriez pu me les joindre avec votre courrier du 13 octobre 2016 en lettre recommandé que je n'ai pu récupérer que le 25 octobre 2016.

Vous pensez que par votre courrier, vous êtes déchargée du dossier en me faisant part que votre intervention est terminée, que vous en informez le Magistrat et le Bâtonnier.

Vous me demandez qu'à l'audience prochaine de faire le nécessaire pour assurer moi-même ma défense ou soit de trouver un nouvel avocat.

Pensez Maître que je n'ai refusé pour un quelconque moyen de droit que vous assuriez ma défense qui vous a été confiée par Monsieur le Bâtonnier au titre de l'aide juridictionnelle totale.

Certes que vous êtes libre de vos actes mais savez que vous ne pouvez me porter préjudices à mes intérêts en tant que conseil.

Que si vous souhaitez pour des raisons personnelles et justifiées de vous refuser de me défendre, vous êtes dans l'obligation de saisir Monsieur le Bâtonnier de l'ordre des avocats de Montauban pour que ce dernier fasse la nomination d'un autre avocat pour assurer ma défense, en l'espèce pour l'audience du 10 novembre 2016 que vous avez su me communiquer.

- **Mais encore à ce jour, je n'ai toujours pas les conclusions des parties adverses.**

Avez-vous eu des pressions pour faire obstacle à la défense de mes intérêts dans ce dossier, ce que je n'en douterai pas, car les mêmes phénomènes ont déjà été constatés dans mes dossiers.

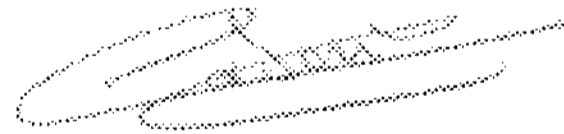
- *Je crois qu'il est de votre qualité de retrouver la raison pour assurer ma défense à l'audience du 10 novembre 2016.*

A réception de la présente, de me communiquer d'urgence sur mon adresse mail les conclusions de la partie adverse en fichier PDF.

Dans le cas contraire veuillez me communiquer le courrier dont vous avez saisi Monsieur le Bâtonnier vous désistant de la procédure et à fin de connaître le nom du nouveau avocat qui assurera ma défense à l'audience du 10 novembre 2016 et suivantes.

Dans cette attente, je vous prie de croire cher Maître, l'expression de mes sentiments dévoués.

Monsieur LABORIE André



Rappel de mes courriers restés sans réponse de votre part :

Courrier du 5 septembre 2016

Courrier du 14 septembre 2016

Courrier du 15 septembre 2016

Courrier du 28 septembre 2016

Courrier du 12 octobre 2016

Courrier du 14 octobre 2016

Courrier du 15 octobre 2016

Courrier du 17 octobre 2016

Et rappel